

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue à la salle municipale, ce 4 juillet 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon

Siège # 2 : M. Roger Gosselin

Siège # 3 : Mme Joanne Labranche

Siège # 4 : Mme Marisol Brochu

Siège # 5 : M. James Allan

Siège # 6 : M. Carl Dubois

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Alexandra Gosselin, directrice générale / greffière trésorière par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 19 h 31 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;
3. Adoption des comptes du mois;

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. Adoption d'une résolution pour autoriser Mme Alexandra Gosselin comme administratrice au compte Bell Entreprise ;
5. Dépôt de la réponse à la mise en demeure des avocats Bernier Beaudry inc. concernant le dossier P.B. Quirion inc.;
6. Dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 ;
7. Fin de contrat de Madame Chantal Morency, le 4 juillet 2022 ;
8. Fermeture du bureau municipal pendant les vacances estivales;
9. Offre de service concernant les logiciels PG Solutions;

10. Nomination d'un(e) maire(sse) suppléante ;

## **TRANSPORT**

11. Problématique d'eau qui s'écoule sur le terrain de Monsieur Georges Gagné ;

12. Problématique d'eau qui déborde sur le terrain de Monsieur Nolette;

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Facturation pour les travaux de réparations du réservoir sur le camion incendie ;

14. Premier versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022;

15. Dépôt et rapport annuel au ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2020 et 2021;

16. Installation des dos d'âne sur la rue des Églises et la rue des Fondateurs ;

17. Installation du nouveau limiteur de vitesse sur le coin de la rue des Fondateurs et Place Harriet-Wilson;

18. Diminuer les limiteur de vitesse à 40 km/h;

19. Vérifications des pancartes sur l'ensemble de la municipalité;

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME & ZONAGE**

20. Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Guy;

21. Dépôt d'un avis de motion concernant les nouvelles limites de vitesse;

22. Suivi du projet PRABAM (Document de réparations à faire sur le bâtiment municipal) ;

23. Suivi concernant le changement de certaines fenêtres sur le bâtiment municipal;

24. Suivi concernant le changement de la porte du garage municipal;

25. Suivi concernant l'optimisation de la ventilation du garage municipal;

26. Suivi concernant l'application du règlement municipal sur les nuisances (bruits et nuisances);

27. Suivi concernant l'évolution des travaux faits et à faire sur le développement des Érables;

28. Suivi concernant la fermeture des fossés des rue des Fondateurs et des Églises;

## **LOISIRS ET CULTURE**

29. Suivi au niveau des travaux à réaliser dans les sentiers Osgood et Bailey (amélioration du balisage, ajouts de bornes, remplacement et réparation des traverses endommagées);

30. Contrat à forfait pour effectuer la tonte des pelouses appartenant à la municipalité;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **DIVERS**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

31. Levée de la séance

### **2022-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point Divers ouvert à tout autre sujet de discussion.

### **2022-124 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

### **2022-125 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

| <b>No de chèque</b> | <b>Nom</b>            | <b>Montant</b> |
|---------------------|-----------------------|----------------|
|                     | Salaires              | 18 180,56      |
|                     | Bell Canada           | 457,68         |
|                     | Bell Mobilité         | 102,25         |
|                     | Beauce sans fil       | 68,93          |
|                     | C. Jacques Électrique | 1 429,93       |

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| C0009210 | Caisse Desjardins Région Thetford        | 296,96    |
|          | Centre d'archives région de Thetford     | 2 700,00  |
|          | Construction Jacques Malette             | 903,88    |
|          | Coupe Feu du Québec Plus                 | 838,11    |
|          | DAS fédérale mai                         | 2 313,66  |
|          | DAS provinciale mai                      | 4 397,41  |
|          | Équipements Wil-Be                       | 1 437,19  |
|          | Excavations Maggy                        | 14 336,01 |
|          | Fonds de l'information foncière          | 5,00      |
| Prélevé  | Hydro Québec                             | 398,11    |
|          | imprimerie Gingras                       | 91,99     |
|          | Isothermic (acompte)                     | 1 400,00  |
|          | Location d'outils Thetford               | 5 964,27  |
| P2200034 | Manon Thivierge                          | 126,46    |
|          | Marquis Bédard                           | 120,72    |
|          | Mécanique SP                             | 1 264,09  |
|          | Mégaburo                                 | 260,25    |
|          | Municipalité Saint-Jacques-de-Leeds      | 99,34     |
|          | Numérique.ca                             | 3 365,90  |
|          | Paquet et fils                           | 977,50    |
|          | Pluritec                                 | 5 513,05  |
|          | Précicom Technologie                     | 1 379,70  |
|          | Préfab Gosselin                          | 1 356,71  |
|          | Raymond Chabot Grant Thornton            | 7 473,38  |
|          | Rona                                     | 78,30     |
|          | Services sanitaires Denis Fortier (juin) | 3 313,20  |
|          | Signalisation de l'Estrie                | 2 014,69  |
|          | Sonic Énergies                           | 4 742,41  |
|          | Soudure Plastique Québec                 | 3 171,01  |

|         |                                  |            |
|---------|----------------------------------|------------|
|         | Stelem                           | 908,30     |
|         | Sûreté du Québec (versement 1/2) | 26 409,00  |
|         | Texel Matériaux Techniques       | 21 844,10  |
|         | Traffic Innovation               | 4 776,06   |
|         | Transports Maggy Beaudet         | 3 035,34   |
| Prélevé | UV assurance                     | 1 044,02   |
|         | Vivaco                           | 1 390,01   |
|         | Xerox Canada                     | 101,66     |
|         | TOTAL                            | 150 087,14 |

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2022-126 **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR AUTORISER MME ALEXANDRA GOSSELIN ADMINISTRATRICE AU COMPTE BELL ENTREPRISE;**

**ATTENDU QUE** Madame Alexandra Gosselin a été nommée directrice générale par intérim le 6 juin 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire des modifications au compte Bell Entreprise;

**ATTENDU QUE** Madame Alexandra Gosselin est autorisée par la municipalité à faire les modifications au compte Bell Entreprise;

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Alexandra Gosselin en tant qu'administratrice du compte Bell Entreprise de la Municipalité de Kinnear's Mills;

### 2022-127 **DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA MISE EN DEMEURE DES AVOCATS BERNIER BEAUDRY INC. CONCERNANT LE DOSSIER P.B. QUIRION INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une mise en demeure de P.B. Quirion inc., le 17 mai 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a mandaté le bureau d'avocats Bernier Beaudry inc. afin de nous conseiller;

**ATTENDU QUE** le 13 juin 2022, Me Anne-Marie Lessard a soumis à la municipalité de Kinnear's Mills un projet de réponse à la mise en demeure de P.B. Quirion;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills accepte le projet de réponse de Me Lessard;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réponse à la mise en demeure des avocats de P.B. Quirion inc.

**2022-128 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023**

**ATTENDU** la réception, en date du 23 novembre 2021, du rapport d'audit portant sur le délai de transmission du rapport financier, rédigé par la Commission municipale du Québec;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'officialiser le dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, par la directrice générale et greffière-trésorière;
- 3- Que lesdits rapports soient déposés aux archives de la Municipalité;
- 4- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Caroline Murray, conseillère en audit de la Commission municipale du Québec;

**2022-129 FIN DE CONTRAT DE MME CHANTAL MORENCY, LE 4 JUILLET 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a engagé Mme Suzy Côté le 6 juin dernier afin d'effectuer les tâches de comptabilité;

**ATTENDU QUE** Mme Côté a beaucoup d'expérience dans le milieu municipal et qu'elle pourra faciliter l'intégration de la nouvelle directrice générale par intérim;

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mettre fin au contrat de travail de Mme Chantal Morency en date de ce jour;

**2022-130 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LES VACANCES ESTIVALES**

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de fermer le bureau municipal durant la période des vacances, soit du 22 juillet au 7 août 2022.

**2022-131 OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LES LOGICIELS PG SOLUTIONS;**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire moderniser son logiciel de comptabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les logiciels PG Solutions améliorent grandement l'efficacité des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** MME Suzy Côté pourra faciliter l'implantation des logiciels au sein de la municipalité;

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mettre fin au contrat avec le logiciel CIM et d'implanter les logiciels PG Solutions dès que possible ;

**2022-132 NOMINATION D'UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)**

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu que M. James Allan, soit nommé maire suppléant du 4 juillet 2022 au 7 novembre 2022 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir soit en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

**TRANSPORT**

**2022-133 PROBLÉMATIQUE D'EAU QUI S'ÉCOULE SUR LE TERRAIN DE MONSIEUR GAGNÉ;**

**ATTENDU QUE** la situation problématique quant à l'eau qui s'écoule sur le terrain de M. Gagné persiste;

**ATTENDU QU'il** est de la responsabilité de la municipalité d'effectuer les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux sur son territoire;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater M. David Hogan à engager un opérateur de pelle avec doigt, afin de casser le roc pour laisser l'eau passer adéquatement;

**2022-134 PROBLÉMATIQUE D'EAU QUI DÉBORDE SUR LE TERRAIN DE MONSIEUR NOLETTE;**

**ATTENDU QUE** la situation problématique quant à l'eau qui déborde des fossés persiste chaque printemps;

**ATTENDU QU'il** est de la responsabilité de la municipalité d'effectuer les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux sur son territoire;

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater M. David Hogan d'engager un opérateur de pelle, afin de creuser et descendre le ponceau ainsi que le fossé d'un pied;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-135 FACTURATION POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DU RÉSERVOIR SUR LE CAMION INCENDIE;**

**ATTENDU QUE** le réservoir d'eau de l'auto pompe du service intermunicipal incendie est brisé;

**ATTENDU QUE** le service intermunicipal incendie a demandé une offre de service à Soudure Plastique Québec;

**ATTENDU QUE** l'offre de service de Soudure Plastique Québec au montant de 9 850.00 \$ plus taxes a été acceptée par le service intermunicipal incendie;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'autoriser notre portion de la dépense (28%) du montant de 9 850.00 plus taxes pour effectuer la réparation sur le réservoir du camion incendie;

**2022-136 PREMIER VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'effectuer le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 26 409 \$.

**2022-137 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ACTIVITÉ INCENDIE 2020 ET 2021**

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité de Kinnear's Mills :

- Dépose et adopte le rapport d'activités des années 2020 et 2021 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité des années 2020 et 2021 au Ministère de la Sécurité Publique;

**2022-138 INSTALLATION DES DOS D'ÂNE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE ET DES FONDATEURS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire faire ralentir la circulation sur les rues des Églises et des Fondateurs ;

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité installe des dos d'âne sur la rue des Églises, près du pont et sur la rue des Fondateurs, face aux 270 et 271 rue des Fondateurs ;

**2022-139 DÉPLACEMENT DU LIMITEUR DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE KINNEAR'S**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire faire ralentir la circulation sur le



chemin de Kinnear's Mills;

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité déplace le limiteur de vitesse situé sur la rue des Fondateurs et l'installe face au 68, chemin de Kinnear's Mills;

**2022-140 INSTALLATION DU NOUVEAU LIMITEUR DE VITESSE SUR LE COIN DE LA RUE DES FONDATEURS ET PLACE HARRIET-WILSON;**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire faire ralentir la circulation sur la rue des Fondateurs;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité installe le nouveau limiteur de vitesse au coin des rues des Fondateurs et Place Harriet-Wilson ;

**2022-141 DIMINUER LES LIMITEUR DE VITESSE À 40 KM/H;**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire ralentir la circulation sur l'ensemble du périmètre urbain;

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité diminue la vitesse de ses limiteurs de vitesse à 40 km/h;

**2022-142 VÉRIFICATIONS DES PANNEAUX SUR L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ;**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs panneaux de circulation méritent une attention particulière afin de préserver leur utilité;

Dont les pancartes prévenant la présence de l'autobus lesquelles sont situées après l'entrée du 68 chemin de Kinnear's Mills.

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et **RÉSOLU** unanimement de mandater M. David Hogan afin de faire la vérification de l'entièreté des panneaux de circulation et d'effectuer les modifications et/ou travaux nécessaires au bon fonctionnement de ceux-ci;

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509 ÉDICTANT L'AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE DES ÉGLISES;**

**AVIS DE MOTION** est donné par MME Marisol Brochu et appuyé par MME Joanne Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 509 édictant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Églises;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la conseillère qui donne l'avis de motion.

**AVIS DE MOTION ÉDICTANT LA RÉVISION DES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE;**

**AVIS DE MOTION** est donné par MME Marisol Brochu

Le projet de règlement numéro 510 décrétant la modification des limites de vitesses, intitulé **RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE** sera déposé à une séance subséquente. Toutefois, une version de travail est remise aux membres du conseil afin d'en faire l'étude et d'y proposer des modifications.

**2022-143 SUIVI DU PROJET PRABAM (DOCUMENT DE RÉPARATIONS À FAIRE SUR LE BÂTIMENT MUNICIPAL) ;**

**CONSIDÉRANT** qu'un troisième plan a été élaboré par l'architecte Éric St-Laurent et présenté au membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance du rapport des travaux de réparation à faire sur le bâtiment municipal rédigé par M. Jean-Pierre Turgeon;

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents que la municipalité accepte le plan no 3 élaboré par M. Éric St-Laurent et mandate MME Alexandra Gosselin afin d'obtenir des soumissions détaillées des coûts reliés à l'amélioration du bâtiment en façade ;

**2022-144 SUIVI CONCERNANT LE CHANGEMENT DE CERTAINES FENÊTRES SUR LE BÂTIMENT MUNICIPAL ET LA PORTE DU GARAGE MUNICIPAL;**

**ATTENDU QU'**il y a deux (2) fenêtres endommagées par la pourriture au bâtiment municipal;

**ATTENDU QUE** ces deux (2) fenêtres ont été installées il y a plus de vingt (20) ans;

**ATTENDU QUE** la porte du garage municipal est brisée;

**ATTENDU QU'**une soumission a été reçue le 29 avril 2022 au montant de 4 454,19 \$ par Isothermic;

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater Mme Alexandra Gosselin afin de commander les fenêtres et la porte et d'obtenir deux (2) soumissions de contracteur différent pour l'installation des fenêtres et de la porte;

**2022-145 SUIVI CONCERNANT L'OPTIMISATION DE LA VENTILATION DU GARAGE MUNICIPAL;**

**ATTENDU QUE** le garage municipal présente des problèmes de ventilation;

**ATTENDU QU'**une résolution a été adoptée refusant les services conseils de la firme Pluritech;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater MME Alexandra Gosselin, d'embaucher un contracteur afin de fournir et d'installer quatre (4) maximums sur le toit du garage municipal dans le but d'éviter la condensation;

#### **SUIVI CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES NUISANCES (BRUITS ET NUISANCES);**

Ce point sera discuté ultérieurement.

#### **2022-146 SUIVI CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX FAITS ET À FAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉRABLES;**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gabriel Houde, ingénieur à la firme Pluritec, mandaté par la municipalité, a besoin de plus d'information concernant notre demande afin de réaliser un plan des infrastructures projetées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite que la surface de roulement soit en gravier, en prévoyant que l'asphaltage puisse avoir lieu un jour mais sans puisard;

**CONSIDÉRANT** que la démarche auprès d'Hydro-Québec est débutée, mais n'a pas été traitée à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite que les fossés demeurent ouverts jusqu'à la construction complète des maisons dans le développement;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater M. Gabriel Houde, ingénieur, afin de réaliser un plan des infrastructures projetées avec les informations libellées ci-haut;

#### **2022-147 SUIVI CONCERNANT LA FERMETURE DES FOSSÉS DES RUE DES FONDATEURS ET DES ÉGLISES;**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires afin de réaliser ce projet cette année;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu une subvention pour le nouveau développement des Érables;

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de refuser l'offre de service de Pluritec et de remettre ce projet à une année postérieure;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**2022-148 SUIVI AU NIVEAU DES TRAVAUX À RÉALISER DANS LES SENTIERS OSGOOD ET BAILEY (AMÉLIORATION DU BALISAGE, AJOUTS DE BORNES, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DES TRAVERSES ENDOMMAGÉES);**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu une soumission de 16 500 \$ afin de mettre à niveau les sentiers pédestres;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité dans les sentiers est primordiale et que certains belvédères et certaines passerelles méritent une attention particulière;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Pierre Turgeon est en arrêt de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être terminé en priorité;

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater MME. Alexandra Gosselin à embaucher quelqu'un afin d'effectuer la mise à niveau des sentiers de façon urgente et prioritaire;

**2022-149 EMBAUCHE D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES POUR EFFECTUER LA TONTE DES PELOUSES APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Pierre Turgeon est en arrêt de travail;

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater MME Alexandra Gosselin afin d'embaucher une ou des personnes pour effectuer la tonte des pelouses de la municipalité. Le ou les contrats peuvent être donnés à forfait ou embaucher un salarié avec ou sans équipement;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Martin Dagnault questionne le conseil concernant les dos d'ânes, la haie de cèdre chez lui, le bruit au camping Soleil, la réglementation concernant la hauteur des solages, les frais non-récurrents dans les comptes du mois et la nouvelle plateforme du site web ;

M. Gilbert Fiset questionne le conseil concernant la présentation de la directrice générale par intérim, la vitesse dans les rangs de la municipalité, l'installation de la fibre optique et les travaux sur la route Monfette;

**DIVERS**

Monsieur le maire nous informe que la municipalité a obtenu une subvention de 25 000 \$ pour la rue Guy, qui devra être dépensée d'ici octobre 2022;

Demande citoyenne pour l'utilisation du parc pour une activité de sociofinancement à traiter au mois d'aout. M. Jonathan Nadeau, devra décrire sa demande plus précisément pour la prochaine réunion et une date sera fixée en tenant compte des activités municipales;

Une sauvegarde est faite tous les soirs au niveau de l'ordinateur de la direction en attendant les recommandations de PRECICOM;

Discussion en vue d'achat d'air climatisé pour permettre aux citoyens de venir se rafraîchir au bureau municipal lors de chaleur accablante, demande faite par la sécurité publique ;

La municipalité fera l'achat et l'installation d'un distributeur de papier de toilette à rouleau double ainsi que d'un séchoir à main dans le but d'optimiser l'utilisation de la salle de bain du bureau municipal mise à la disponibilité des visiteurs;

**2022-150**     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 47.

\_\_\_\_\_  
Marquis Bédard, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Gosselin, directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.